



Politique de Développement Durable

L'évolution du contexte économique et des exigences clients nous obligent à maintenir en permanence une performance industrielle optimale afin de proposer des produits au meilleur rapport Qualité-Prix.

Toutes les entités du Groupe ne pourront se développer durablement qu'en s'appuyant sur les bases historiques qui font aujourd'hui la renommée de LA FOURNÉE DORÉE :

La qualité, l'innovation et le dynamisme commercial

La Qualité, la Sécurité et le respect de l'Environnement ne sont pas les fruits du hasard. L'engagement de la direction, l'implication de l'encadrement et la participation active de tous les collaborateurs au quotidien, sont le gage de cette réussite.

Aussi, je vous confirme notre volonté d'amélioration continue en maintenant une politique de développement durable basée sur 5 axes majeurs :

La Croissance durable:

- Conquête de nouveaux marchés.
- Croissance rentable.
- Innovation.

L'Environnement :

- Prévention du gaspillage.
- Maîtrise des rejets,
- Économies d'énergie.
- Achat de matières premières répondant aux exigences durables

La Qualité de nos produits et la maîtrise du process:

- Satisfaction clients et consommateurs,
- Respect des exigences (Dont IFS et BRC)
- Qualité irréprochable des produits.
- Protection de notre savoir-faire et de nos outils de production

Le Climat Social :

- Dialogue avec les salariés et les IRP.
- Développement des compétences (formations).
- Travail d'équipe.

La Sécurité des personnes

- Amélioration des conditions de travail
- Maîtrise des risques liés aux outils et à l'environnement de production

La pertinence, la cohérence et l'efficacité de notre système seront vérifiés régulièrement que ce soit lors des revues de direction ou des réunions site.

Notre organisation, basée sur l'amélioration continue de ses productions et de ses performances se doit de maintenir un niveau conforme, voire supérieur, à ces exigences.

SAS LA FOURNÉE DORÉE ATLANTIQUE
Sud des Actéas - 6570014
La Chapelle Achard
85150 LA MOTTE ACHARD
Tél : 02 51 46 65 70 Fax : 02 51 46 65 70
SIRET : N° 422 601 620 00015

pour ADA 08/10/2016
P. CHIFFOLEAU



Charte Environnement LFDA

La gestion de l'eau

- ✓ Lors des nettoyages, je respecte les instructions afin de ne pas gaspiller d'eau (temps de rinçage, bonne utilisation des stations de lavage, etc.).
- ✓ Je ferme les robinets après utilisation et **signale toute fuite d'eau**.
- ✓ **Je ne verse pas de souille de dorure ou d'arôme dans les égouts.**
- ✓ Je veille à l'intégrité des bondes siphoides pendant la production et je les nettoie en fin de nettoyage.
- ✓ Je ne jette pas de produits insolites dans les toilettes (tampons hygiéniques, gobelets plastiques, bouchons, etc.).



La maîtrise de l'énergie

- ✓ J'acquies de bons réflexes : **ne pas surchauffer ou climatiser les bureaux** inutilement, arrêter les appareils et les machines lorsque je n'en ai plus besoin, éteindre la lumière des lieux inoccupés (bureaux, magasins, étuves)
- ✓ Je veille à la fermeture des portes des chambres froides, arrête la climatisation (s'il n'y a pas de matières entreposées).
- ✓ Je privilégie l'utilisation d'accumulateurs rechargeables plutôt que les piles
- ✓ Quand je le peux, j'adopte des solutions plus écologiques et économiques pour venir au travail (covoiturage, vélo, train, etc.).



La gestion des déchets

Réduction des déchets

- ✓ Je ne gaspille pas, autrement dit je n'utilise que la quantité dont j'ai besoin (gants, essuie-tout, papier, cartons, etc.).
- ✓ Je réutilise les cartons, le papier, les sacs poubelles, lorsque cela est possible.
- ✓ Je ne jette que les produits (crus ou cuits) non-conformes.
- ✓ Lorsque je réalise des réglages, je respecte les instructions afin de ne pas augmenter les pertes matières ou emballages.





LES 5 GRANDS TYPES DE DECHETS

Lorsque je jette des déchets, je respecte

les règles mises en place pour le tri :

Déchets organiques

Les pâtes crues, la crème, la farine, pépites, etc (bacs verts en zone emmoulage) :

Les produits finis sans emballages (bacs verts zone four + sacs verts au conditionnement) :

→ Benne PATE CRUE et CUITE

Les produits finis emballés

→ Benne PRODUITS EMBALLES

La souille de dorure (seaux blancs au four) :

→ Cuve 1000 l local déchets

Les souilles d'arôme, d'huile de division :

→ Cuves 1000 l près zone des produits NC

Métal

Les moules en aluminium :

→ A trier et entreposer dans la cage du local déchets.

La ferraille & l'inox :

→ Tri et stockage réalisé par les services techniques

Plastiques

Films PE colorés simples ou épais des MP (préparation)

Films PP neutres et imprimés et sachets PE de l'emballeuse 24 (Produits finis)

Films et housses PE transparents (condit. + entrepôt)

→ A trier et mettre dans la cuve adéquate dans le local déchets

Bidons vides (alimentaires et sans bouchon)

→ poubelles marrons local déchets

Cuves 1000 l plastique :

→ Stockage à l'arrière du bâtiment

Papier/cartons

Les cartons :

→ A compacter dans la presse condit Ligne 3

Les sacs kraft de poudres :

→ A mettre dans la cuve du local déchet

Les papiers/ magazines/catalogues des bureaux

→ Bac dans le local déchets

DIB

**Déchets Industriels Banals
(= déchets non recyclables)**

Emballages sales, poubelles (sacs rouges production, sacs noirs des bureaux, etc)

→ Benne DIB du local déchets

Rédigé par Resp. de site LMA
P.CHAUVE

Date 21/01/2015
Signature

Validé par le Directeur Industriel
D.MORILLON

Date 23/01/2015
Signature

Approuvé par le Responsable
Qualité M.GONCALVES

Date 29/01/2015
Signature



Charte Sécurité

MON COMPORTEMENT

Je suis **Responsable** de mon comportement afin de garantir ma propre sécurité ainsi que celle des autres.

1. J'utilise les **équipements de protections individuelles (EPI)** mis à ma disposition (protections auditives, lunettes, gants, tabliers, chaussures, etc.) dans les zones identifiées.

- Les **chaussures de sécurité** sont **obligatoires** dans toutes les zones de fabrication
- Les **gants de manutention** sont **obligatoires** à la mise en palettes au conditionnement
- Les **gants de ménage** sont **obligatoires** pour toutes manipulations de produits chimiques (nettoyage ligne et salle de lavage) ainsi que les **lunettes de protection** lorsque le produit est pur.



2. Je ne cours pas dans l'usine et prends garde aux **zones de circulation communes** aux piétons et engins. Je respecte les **flux définis** pour le personnel, les matières premières, le matériel et les déchets.



3. Si je suis témoin d'un **accident**, je protège le blessé, j'alerte l'encadrement et laisse intervenir les **sauveteurs secouristes du travail** (macaron sur leur blouse).

4. Si je détecte un **départ de feu**, j'alerte mon **Responsable** et je suis les **instructions d'évacuation** affichées.

LES RISQUES SPECIFIQUES

<p>Chute de plain-pied</p>	 <p>Maintenir les sols propres et dégagés pour supprimer le risque de chutes ou de glissades. Je ne laisse pas de matériel au sol ou d'obstacles dans le passage. Je ne cours pas dans les zones de fabrication même en cas d'alarme.</p>
<p>Chute de hauteur</p>	<p>J'utilise les marchepieds ou passerelles à ma disposition pour accéder aux parties les plus hautes en respectant les conditions spécifiques d'utilisation. Les supports doivent être stables. Je ne monte pas en équilibre sur les machines.</p>
<p>Manutention Manuelle</p>	 <p>J'utilise des gestes adaptés pour la manutention manuelle des charges afin de protéger mon dos. J'utilise les outils à ma disposition pour m'aider à manutentionner ou soulever les charges (pal manager, chariots,...).</p>
<p>Effondrements et Chutes d'Objets</p>	<p>Je veille au rangement de mon poste de travail.</p>
<p>Circulation Interne Externe, déplacement</p>	<p>Je ne reste pas dans les zones de manutention des chariots et transpalettes pour garantir la sécurité de tous.</p>



Charte Sécurité

<p>Manutention Mécanisée</p> 	<p>Je n'utilise pas d'engins de manutention électrique sans autorisation interne de conduite délivrée par la Direction.</p> <p>Je respecte les consignes de sécurité et de circulation (sens de circulation, stabilité de la charge, ...) lorsque je suis autorisé à conduire.</p> <p>J'utilise les transpalettes manuels seulement si mon poste l'oblige et de façon à garantir ma sécurité et celle des autres.</p>	 
<p>Machines et outils</p>	<p>Je ne shunte pas les sécurités des machines. Des carters de protection sont en places pour supprimer les risques d'accidents, ils doivent rester en place pendant le fonctionnement des machines.</p> <p>Je n'interviens pas sur les machines sans en avoir l'autorisation.</p>	
<p>Bruit</p>	<p>Je porte les protections auditives à disposition lorsque cela est indiqué dans ma zone de travail.</p>	
<p>Produits, émissions et déchets</p> 	<p>Je regarde les étiquettes des produits utilisés.</p> <p>Je consulte la notice d'utilisation du produit avant de l'utiliser et lorsqu'un incident se produit pour réagir vite.</p> <p>Je m'équipe avec les EPI adéquats définis dans la notice d'utilisation ou sur le contenant du produit chimique avant toutes utilisations.</p>	
<p>Incendie Explosion</p> 	<p>Je repère les zones ATEX identifiées dans l'usine avec le pictogramme.</p> <p>Je respecte les bonnes pratiques liées à l'ATEX (utilisation d'un matériel adapté, pas de flamme ou d'étincelle, limiter la poussière).</p> <p>Si je suis témoin d'un départ de feu, je préviens un Responsable immédiatement puis j'évacue en respectant les consignes de sécurité. Je me laisse guider par le Guide File pour rejoindre le point de rassemblement. Je repère les issues de secours de ma zone de travail pour évacuer en sécurité.</p> <p>Je laisse les issues de secours et le matériel incendie (RIA) accessibles.</p>	
<p>Electricité</p>	<p>Je n'ouvre pas les armoires électriques sans habilitation et sans en avoir l'autorisation. J'utilise les EPI adéquats.</p>	
<p>Rayonnements</p>	<p>Je ne traverse pas les rideaux de plombs des détecteurs du conditionnement. Je n'ouvre pas les Rayons X lorsqu'ils sont en fonctionnement.</p>	



Charte Sécurité

PICTOGRAMMES

Savoir reconnaître les pictogrammes affichés sur ligne à partir de 2013 :

Type	Exemples d'affichage sur ligne
 Danger	   
 Chimique	  
 Interdiction	  
 Obligation	   
Secours	   
Incendie	 

Soyez vigilant, ces affichages mettent en évidence des zones à risques.

Rédigé par : Tech. Qualité/Sécu

Date : 26/11/13
Signature :



Amélie NICOLAE

Vérifié par : Resp. Qualité Intersites

Date : 27/11/13
Signature :

Mickael GONCALVES

Approuvé par : Directeur Industriel

Date :
Signature :

Dominique MORILLON